



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

26/06/2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Baie Ouest de Menton : le projet d'artificialisation de trop !

Au mépris des règles qui encadrent l'artificialisation sur le périmètre d'une aire marine protégée – en l'occurrence la zone Natura 2000 Cap Martin – la Mairie de Menton vient de soumettre à autorisation un projet d'endigage des 700 m de littoral entre l'épi du Borrigo et l'embouchure du Gorbio et de création d'une plage artificielle à un endroit où il n'en existe pas.

L'ASPONA demande aux Préfets Maritime, de Région et de Département de veiller à la stricte application de la Stratégie de façade Méditerranée en refusant un projet d'artificialisation excessif.

Le projet de la Baie Ouest comprendrait un talus de protection avec des enrochements, une butée de pied sous-marine et une plage rechargée avec 110 000 m³ de galets (un peu plus que le volume Notre-Dame-de-Paris !); il entrainerait l'artificialisation des petits fonds côtiers sur 5,95 hectares (à peine moins que l'extension en mer *Mareterra* de Monaco !).

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe), qui veille au respect de la législation environnementale sur le Domaine public maritime, n'a pas donné son aval ne comprenant pas les enjeux humains, matériels et économiques justifiant un tel projet qui, à lui seul, représenterait trois fois l'artificialisation de petits fonds côtiers permise sur l'ensemble de la façade Méditerranée- Corse pour six ans.

L'ASPONA, qui s'était réjouie de la mise en œuvre du « Zéro Artificialisation Nette - ZAN - biodiversité marine » quand la Stratégie de Façade a été adoptée pour la Méditerranée en 2019 (voir notre communiqué du 6 mars 2019), s'étonne que la commune semble l'ignorer.

Poursuivant sa mobilisation continue depuis 50 ans pour stopper l'artificialisation-record du littoral mentonnais de 66,7%, l'association vient de saisir les Préfets Maritime, de Région et de Département pour qu'ils n'autorisent pas ce projet démesuré qui condamnerait irréversiblement les petits fonds côtiers.

Rappelons que le milieu maritime du littoral de Menton abrite des herbiers de cymodocées et de posidonies, témoins d'une riche biodiversité marine. Le site du projet se localise dans le sanctuaire Pélagos, aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA ou sur Twitter

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex